

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 octobre 2020

CONSEIL DE PARIS
Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020

2020 DAC 551 Subvention (5.000 euros) à l'association Extra Muros (93430 Villetaneuse).

Mme Carine ROLLAND, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Extra muros ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Extra muros, 99, avenue Jean-Baptiste Clément Université Paris 13 - Service culturel 93430 Villetaneuse, pour l'organisation du festival Cinébanlieue. 44562 / 2020_04045

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 5.000 euros sur le budget de fonctionnement 2020 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO